

# Le Club Vosgien



Il y a eu une tentative de création d'une telle société alsaco-vosgienne par le Docteur Faudel en 1866 mais ce n'est qu'après l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Allemagne que le Club Vosgien voit le jour à Saverne le 31 octobre 1872, à l'initiative de Richard STIEVE, magistrat au tribunal de cette ville.

Neuf associations participent à l'assemblée constitutive qui se tient à Strasbourg en décembre de la même année. Cette association a pour but d'ouvrir le massif vosgien au tourisme pédestre en ouvrant tout un réseau de sentiers avec des facilités comme les panneaux de signalisation et les tours d'observation.

Le Club Vosgien (de Strasbourg) reconnu d'utilité publique en 1879 se développera surtout après la Grande Guerre.

En 1995, l'assemblée générale de Sarreguemines érige ce Club Vosgien en Fédération du Club Vosgien regroupant l'ensemble des associations Club Vosgien.

En 1921, l'administration des Eaux et Forêts lui accorde le monopole du balisage des sentiers, ce qui garantit homogénéité et cohérence sur les parcours, dans le massif et aux alentours ; Bussang, alors station thermale des Vosges crée la première section lorraine...

En 2004, c'étaient 110 associations, 34 000 membres, plus de 18000 km de sentiers balisés par 770 bénévoles. L'aménagement, la signalisation et l'entretien des itinéraires pédestres restent les missions capitales du C.V. Les adeptes reconnaissent sur les panneaux ci-contre les signes particuliers déposés à l'Institut National de la Propriété Industrielle : ces huit formes géométriques rouges, bleues, jaunes ou vertes.

Le C.V. promeut aussi d'autres activités de pleine nature : escalade, ski, raquette de neige, marche d'orientation, sortie en VTT. Son siège social est à Strasbourg, 16 rue Sainte Hélène, une artère piétonne, cela va de soit !

Il reste la référence pour la randonnée dans sept départements de l'est de la France (54, 57, 67, 68, 70, 88, 90)

Les Franciliens ont aussi leur Club Vosgien !

